



UZER INFO

n°10 - juin 2019



VIA ARDECHE



RANDO VELO ETC...

Après les travaux de revêtement au mois d'avril (résine végétale et liant), la voie verte *Via Ardèche* est adaptée à



la circulation de tous les piétons ou adeptes de rollers, vélo, trottinette... Sauf engins à moteur bien sûr. **Elle a été inaugurée le 7 juin.**



A partir de la voie à Uzer, un chemin de pays (fléchage blanc et jaune) permet de monter au dolmen Tombe du géant, ou de partir vers Balazuc ou Chauzon.



Ci-dessous la carte 2018, qui devrait être actualisée sous peu et intégrer les nouveaux tronçons vers Uzer.

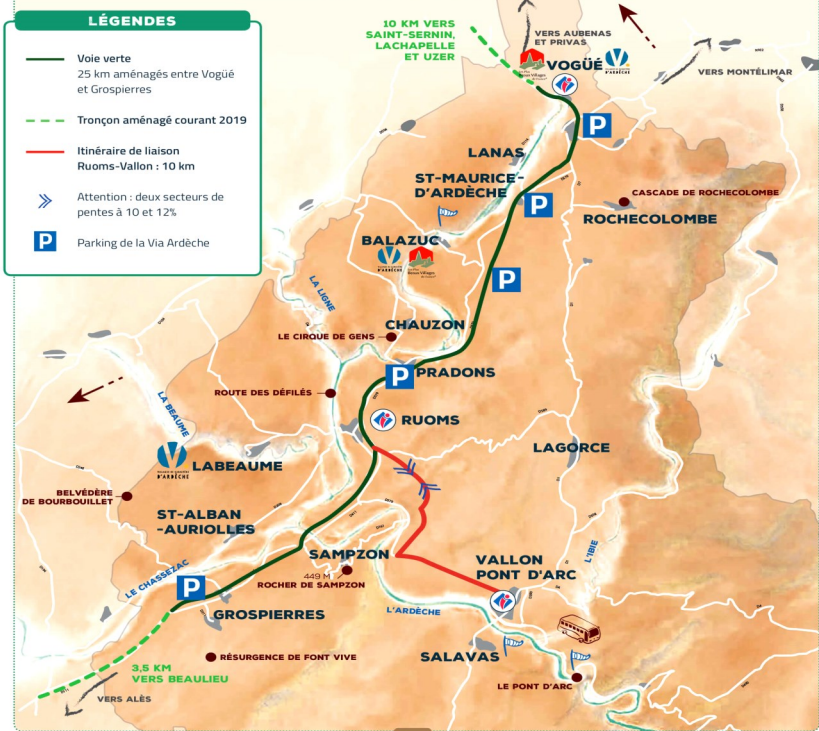
LA VOIE VERTE PRATIQUE

VIA ARDECHE



Aménagée sur 25 km, la Via Ardèche permet de traverser en vélo le territoire de Pont d'Arc-Ardèche en toute sécurité.

La Via Ardèche est une voie verte qui offre entre Vogüé et Grospierrres pour les cyclistes et randonneurs, un itinéraire sécurisé et varié agrémenté de panoramas remarquables sur les plaines du Sud Ardèche, la rivière Ardèche, ses affluents et les montagnes cévenoles. Réalisée sur l'ancienne ligne de chemin de fer Aubenas-Alès, elle compte 25 km aménagés : entre Grospierrres et Vogüé. Courant 2019, ce parcours se prolongera au nord de Vogüé, avec 10 km supplémentaires aménagés entre Saint-Sernin, Lachapelle-sous-Aubenas et Uzer. Il est également possible de rejoindre la Via Ardèche depuis Vallon Pont d'Arc grâce à la liaison douce partagée Val-lon-Ruoms. Attention, sur cet itinéraire de 10 km deux tronçons ont une pente sévère à 10 et 12%. Le vélo électrique est conseillé ! La Via Ardèche est aussi connectée au réseau de randonnée pédestre et VTT et ses 400 km de sentiers balisés.



OU LOUER UN VELO ?

LOCATION VELOS, ENCADREMENT, ACTIVITES : www.ardeche-velo.com

E-WAYS LATITUDE - Tauriers - 06 11 43 72 86 ewayslatitude@orange.fr - Location - vente de vélos électriques

Réparation et entretien de cycles - Point de recharge batteries VAE - Circuits VTT accompagnés.

Tarifs VTT électrique : journée 60 €, 1/2 journée 45 €. Dégressif selon la durée. Tarif groupe sur demande

BIEN VIVRE AVEC NOS ANIMAUX

Depuis la Loi du 28 janvier 2015 l'animal est reconnu comme un être vivant doué de sensibilité. Il n'est plus défini par sa valeur marchande et patrimoniale mais par sa valeur intrinsèque.

Notre vie avec nos animaux de compagnie s'en trouve questionnée : comment s'en occuper au quotidien pour leur bien-être sur leur lieu de vie ainsi que sur le domaine public, comment être attentif à leur santé et prévenir les nuisances ?

Les propriétaires ont des obligations légales.

Le premier devoir d'un propriétaire est de respecter et de soigner son animal. Il a obligation de faire procéder à son identification (par puce ou tatouage).

Le propriétaire doit être assuré. La vaccination contre la rage est conseillée pour le chien mais n'est pas obligatoire si l'animal ne quitte pas le territoire français.

La Mairie a des obligations et le maire a des pouvoirs dans les cas de maltraitance, abandon, divagation et nuisances.

Le Maire et les Adjointes sont habilités à constater les infractions, en rassembler les preuves et saisir l'autorité judiciaire. Ils sont assistés par des services spécialisés : le vétérinaire sanitaire, la SPA, les services de gendarmerie et de police, les services de la préfecture.

PRESENTATION DE LA SPA LES AMANDIERS

Le refuge Les Amandiers a été créé en 1972, il est totalement indépendant et ne reçoit aucune subvention.

Situé sur la zone industrielle de Lavilledieu, il tente de répondre à tous les appels pour gérer les animaux perdus, trouvés, abandonnés sur les communes partenaires (155 communes environ, correspondant au 2/3 sud du département).

La fourrière accueille les animaux trouvés en attendant de retrouver leur propriétaire. Ce dernier sera contacté si l'animal est identifié ou aura une dizaine de jours pour se manifester.

Le refuge permet d'héberger les animaux non réclamés après ce délai de fourrière ou ceux abandonnés. Ils sont alors tous identifiés, stérilisés, vaccinés, déparasités et proposés à l'adoption dans le but de leur trouver une nouvelle famille le plus rapidement possible.



Outre les animaux trouvés et abandonnés, la SPA s'occupe aussi des cas de maltraitances animales, elle est réquisitionnée par les représentants de la loi pour récupérer les saisies des animaux.

Le refuge emploie des salariés sans lesquels rien ne serait possible et compte également sur l'énergie des bénévoles pour offrir le meilleur à ses pensionnaires : promenade des chiens, sociabilisation des chats, aide à l'entretien, opérations ponctuelles de communication...

Environ 80 chiens et 80 chats sont pris en charge ainsi qu'occasionnellement des chèvres, lapins, rongeurs, oiseaux...

Gérer un refuge est une entreprise coûteuse. Les missions et actions de sauvetage ne sont possibles que grâce à la générosité du public : adhésions, dons, legs, parrainage...

Afin de pouvoir continuer les missions, une participation financière est demandée pour chaque animal adopté : 250€ pour un chien, 170 € pour un chat, 85 € pour un chaton.

La SPA a aussi un rôle d'information auprès de la population : sensibilisation des bienfaits de la stérilisation chats et chiens, intervention auprès des établissements scolaires, rappel à la loi notamment au sujet de l'obligation de l'identification...

LES PROBLEMATIQUES DE L'ETE

L'été est pour les refuges animaliers une saison particulière.

Les abandons des animaux sont à cette période monnaie courante malgré les sanctions prévues à cet effet par la loi et l'appel à la responsabilité des propriétaires.



ADOPTER—FAIRE UN DON—DEVENIR BENEVOLE : SPA LES AMANDIERS
935, rue des mouliniers - Z.I Sud 07170 LAVILLEDIEU

SPECTACLE - EVENEMENT

Les 27, 28, 29 juin

Juillet et août

Du 6 juillet au 31 août

Du 6 juillet au 31 août (de 18h30 à minuit)

Du 9 juillet au 24 août

Dimanche 14 juillet 23h

Du 26 juillet au 10 août

Du 2 au 4 août

Du 16 au 18 août

Festival Aluna

Fossiles et préhistoire

Mille ans d'histoire, exposition

Marché nocturne tous les vendredis

Le temps des chevaliers

Feu d'artifice et bal

Labeaume en Musiques

Nuit des étoiles

Festival d'orgues de Barbarie

Ruoms

Musée de Balazuc

Largentière

Largentière

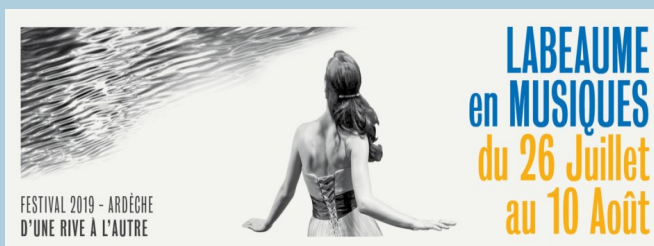
Château de Largentière

Château de Largentière

Labeaume

Ecole publique de Chassiers

Laurac



AGENDA DE L'ÉTÉ A UZER

- 21 JUIN :** fête de la musique , avec Uzer en fête, place des commerces, à partir de 19H
- 23 JUIN :** fête de l'école avec le Sou des écoles, école d'Uzer, journée et soirée
- 29 JUIN :** paëlla des Amis d'Uzer au camping les acacias, à 12H
- 30 JUIN :** vide greniers d'Uzer en fête, dès 8H, à l'aire de loisirs
- 6 JUILLET :** repas du village avec Uzer en fête, place du château, 19H
- 19 JUILLET :** théâtre en plein air avec Uzer en fête, à l'aire de loisirs, 20H
- 3 AOÛT :** concert Los Reyes de la Baraia, en l'église d'Uzer, avec Uzer en fête, 20H
- 19 SEPTEMBRE :** sortie journée des Amis d'Uzer à Lyon





2017-2023 Revitalis' Action

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Mieux habiter en Val de Ligne ?
Laissez-vous guider !

Un numéro
unique pour vous
conseiller:

06 07 15 66 29

Aide à
l'amélioration de
l'habitat privé
(Permanence sur RDV tous
les vendredis matins)

Soliha

Il pourra vous
orienter vers
d'autres experts
selon vos besoins

Rénovation énergétique
(Perm sur RDV : 1^{er} et 3^e vendredis
matins du mois)
Agence Locale de
l'Energie et du Climat
(ALEC)

Conseils architecturaux
(Perm sur RDV : 1^{er} vendredi matin
du mois, une fois tous les 2 mois)
Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme et de
l'Environnement de
l'Ardèche (CAUE)

Secteurs protégés
(Perm sur RDV : 4^e vendredi matin
du mois)
Architecte des Bâtiments
de France (ABF)



L'OPAH est lancée depuis un an et demi

Sur le Val de Ligne, 55 dossiers ont été déposés pour l'amélioration du logement.

Ce qu'il faut retenir : L'OPAH est un système incitatif pour rénover l'habitat privé qui apporte un soutien financier significatif en complément des aides existantes (ex : éco-prêt, crédit d'impôts, etc.).

Le dispositif de l'OPAH est aussi prévu pour proposer un service d'accompagnement aux personnes souhaitant faire des travaux sur les zones concernées, en les conseillant et en les accompagnant tout au long des travaux à réaliser et les différentes façons de les financer.

Plusieurs familles d'Uzer bénéficient déjà de ce dispositif qui leur permet de faire réaliser des travaux d'amélioration de leur logement.

revitalisation.vdl@solihha.fr

LE COUP DE



ELLES HIPS, ASSOCIATION UZEROISE

L'association a vu le jour en 2015 avec 21 élèves, suivant des cours à St Alban Auriolles et Largentière.

L'année suivante elle ouvre des cours à Aubenas et compte 47 élèves.

49 élèves en 2017/2018 et pour finir 95 élèves en 2018/2019 avec 13 cours dispensés à Rosières, Largentière, Aubenas et Privas (+6 élèves). On note donc une augmentation de 80 élèves sur 4 ans.

Chaque année l'association réalise un gala avec ses élèves (mai ou juin). Cette année il a eu lieu à Aubenas (les 17 et 18 mai derniers) avec plus de 80 élèves sur scène.



Contact :
06 23 53 43 44

fusionorientale.wixsite.com/elles-hips



LES REALISATIONS

- Entretien des espaces communaux
- Eclairage du village : lampadaires nouvelle génération pour économie d'énergie mais aussi pour mettre en valeur le patrimoine.
- Travaux à l'ancienne cure : nouvelle charpente, isolation, électricité et toit permettant de louer un appartement communal en bon état.
- Toilettage du monument aux morts et de sa croix
- Embellissement des poubelles de l'aire de loisirs, jeux supplémentaires
- Signalétique et panneau d'information au dolmen Tombe du géant
- Extension de l'aire de loisirs par acquisition d'une parcelle de terrain
- Ranc de Guilhaumet : après présentation du programme technique en avril à la salle polyvalente, un bornage précis du terrain et une délimitation des zones constructibles ainsi que des espaces publics sont en cours pour finaliser l'avant projet définitif et déposer les demandes d'agrément de l'état entre juillet et septembre 2019.



ELECTIONS EUROPEENNES A UZER - POUR 328 INSCRITS : 194 VOTANTS, 183 EXPRIMES

Bardella 37 voix, Loiseau 31, Jadot 28, Bellamy 27, Brossat 16, Aubry 12, Glucksmann 9, Hamon 5, Asselineau 4, Bourg 3, Lagarde 3, Dupont Aignan 3, Arthaud 2, Philippot 1, Thouy 1, Bidou 1



BRUITS DE VOISINAGE (tapage diurne ou nocturne, bruits de comportement...)

Avec l'arrivée des beaux jours, ces situations sont courantes et si une tolérance doit exister entre voisins, certaines limites ne doivent pas être dépassées. Il convient avant tout de faire une démarche amiable. En cas de persistance, il faut faire appel aux services de gendarmerie afin de faire constater l'infraction.

ACTIVITES BRUYANTES Rappel de la réglementation

(Arrêtés préfectoraux et municipaux) Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé.

Plages horaires autorisées Lundi au vendredi 8h-12h et 14h-19h30 - Samedi 9h-12h et 15h-19h - Dimanche et JF 10h-12h

Interdiction totale les dimanches et jours fériés pour les engins de chantier

AIRE DE TRI SELECTIF IMPASSE DE LA FAYSSÉ



Il est constaté régulièrement des incivilités sur cet espace de TRI SELECTIF qui n'est pas une déchetterie, il est strictement interdit d'y déposer des déchets autres que les emballages recyclables (poubelles jaunes), ordures ménagères (poubelles grises vertes et bleues), verres (conteneurs à verres), papiers et cartonnettes (conteneurs papiers), piles (petit conteneur à piles).

Cette aire de TRI a été mise en place pour permettre une meilleure gestion des déchets pendant la période estivale et ponctuellement pour les habitants d'Uzer et pour des cas particuliers (départ en vacances etc...).

De mauvaises habitudes se mettent en place, et n'importe quel jour de la semaine des déchets y sont déposés, ce qui engorge vite les conteneurs, causant des problèmes d'hygiène et de salubrité publique. Il est fortement recommandé de prioriser la relève au porte à porte toujours en service en sortant son conteneur la veille de la

collecte, et en le rentrant au plus tard le lendemain, aucun conteneur ne devant rester à demeure sur la voie publique. Devant les incivilités grandissantes il est sérieusement envisagé, s'il n'y a pas de prise de conscience, de placer ce site sous vidéo surveillance avec verbalisation à la clef.

DECHETTERIE DE LARGENTIÈRE

Quartier Volpillière 07110 Largentière

HORAIRES

Du lundi au vendredi de 13h30 à 16h15 et le samedi de 9h à 11h45



DEBROUSSAILLEZ AVANT L'INCENDIE !

Vous devez débroussailler de façon permanente dans un rayon de **50 mètres autour de votre habitation**, y compris au-delà des limites de votre propriété si votre voisin n'est pas soumis à cette obligation réglementaire (notamment s'il ne dispose d'aucune habitation ou installation sur son terrain) ainsi que sur une **largeur de 2 mètres de part et d'autre des chemins privés** la desservant. Si votre terrain est situé dans une **zone urbaine** (zone U définie dans un POS ou PLU),

vous devez débroussailler **la totalité** de celui-ci, même si aucune installation ne s'y trouve.

Personne soumise à l'obligation de débroussailler : le débroussaillage doit être effectué par le propriétaire de l'habitation ou de l'installation. Si la zone de débroussaillage vous incombant déborde chez votre voisin, il est nécessaire de lui demander préalablement l'autorisation de débroussailler par lettre recommandée avec accusé de réception; une information verbale directe est bien sûr conseillée dans le cadre des bonnes relations de voisinage.

Le non respect de l'obligation de débroussaillage peut, sans préjuger des poursuites pénales encourues, engager votre responsabilité en matière de réparation des dommages.



CONTACTS

Mairie : 04 75 36 87 59
 Direction Départementale
 des Territoires de l'Ardèche
 2, place Simone Veil
 07000 PRIVAS cedex
 04 75 65 50 00
ddt@ardeche.gouv.fr

LA DOCUMENTATION

Pour plus de renseignements, un guide « Emploi du feu et débroussaillage » est disponible en Mairie.

Des informations complémentaires sont également disponibles sur le site Internet de la préfecture de l'Ardèche :

www.ardeche.gouv.fr/les-arretes-prefectoraux-reglementant-l-usage-du-a1841.html

LE SAVIEZ-VOUS ?



En France, la mauvaise qualité de l'air...

- cause **48 000 décès** prématurés par an soit 5 % des décès par an ;
 - réduit de **9 mois** en moyenne l'espérance de vie ;
 - est à l'origine de **maladies** ou d'insuffisances respiratoires.
- Les proportions sont du même ordre en Auvergne-Rhône-Alpes.



et l'entretien du jardin pour un particulier :



génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne à **160 kilos** par personne et par an.
 Pour s'en débarrasser, **9 %** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'un **million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.



En matière d'émissions de particules fines :



14 000 km parcourus par une voiture **essence récente**



50 kg de végétaux brûlés à l'air libre, l'environ **5 sacs de 60 l** de déchets verts



3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante

3 jours de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois peu performante type foyer ouvert

Pour mieux respirer
NE BRÛLEZ PAS
 vos déchets verts

Arrêtez de vous enflammer !



Information et recommandations à l'attention des particuliers

INFOS PRATIQUES

COLLECTE DES POUBELLES A UZER EN JUILLET AOUT

LES POUBELLES DOIVENT ETRE SORTIES LA VEILLE AU SOIR
ET RENTREES AU PLUS TOT APRES LA COLLECTE

ORDURES MENAGERES

Le lundi et le jeudi

EMBALLAGES RECYCLES

Le mardi les semaines impaires

INFO COUPURES D'EAU

Pour recevoir les avis de coupures du SEBA
par sms ou par email il suffit de transmettre
vos coordonnées au 04 75 89 96 96



FEUX DE FORÊT

LES PRÉVENIR ET S'EN PROTÉGER

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence

<p>NI FEU NI BARBECUE aux abords des forêts</p>	<p>PAS DE CIGARETTE en forêt ni de mégot jeté par la fenêtre de la voiture</p>	<p>PAS DE TRAVAUX SOURCE D'ÉTINCELLES les jours de risque d'incendie</p>
<p>PAS DE COMBUSTIBLE CONTRE LA MAISON bois, fuel, butane...</p>	<p>TÉMOIN D'UN DÉBUT D'INCENDIE, JE DONNE L'ALERTE en localisant le feu avec précision</p>	<p>JE ME CONFINE DANS MA MAISON elle est mon meilleur abri</p>

RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS

#attentionfeuxdeforet

attention-feux-foret.gouv.fr

MAIRIE D'UZER - HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi : 9H-12H

Mercredi: 14H-17H

Le Maire et les adjoints
reçoivent sur rendez-vous

Téléphone : 04 75 36 87 59 - Courriel : mairie@uzer.fr

Facebook : [Uzer Ardeche](https://www.facebook.com/UzerArdeche)

COMMERCES SERVICES

HOTEL RESTAURANT *La Châtaigneraie*

Téléphone : 04 75 36 80 01

MAISON D'HOTES *Le Château d'Uzer*

Téléphone : 04 75 36 89 21

chateau-uzer.com

CAMPINGS

Les Acacias -Téléphone : 04 75 36 86 91

campinglesacacias.com

La Turelure -Téléphone : 04 75 89 29 21

camping-la-turelure.com

MEUBLES DE TOURISME

A découvrir sur le site de l'Office de Tourisme du Val de Ligne

tourisme-valdeligne.fr

Tel : 04 75 36 28 47

OFFICE DU TOURISME EN VAL DE LIGNE

Lundi, au samedi
10H00 -12H00 et 14H00 -18H00

tourisme-valdeligne.fr

RECYCL'ARTS, recyclerie, boutique, ateliers

Téléphone : 04 26 62 28 28

lesrecyclarts.blogspot.com

AUTOPIA, garage solidaire, téléphone : 09 50 96 34 80

autopiagaragesolidaire@gmail.com

SUPERETTE PROXI

Téléphone : 04 75 35 06 88

AGENCE POSTALE

Ouverte du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 - Tel : 04 75 36 24 32

PIZZERIA Chez Chris

Téléphone : 04 69 22 27 60

SALON L'ATELIER COIFFURE

Téléphone : 04 75 36 28 47